

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par la présente donné qu'à sa séance ordinaire tenue le 3 décembre 2018, le conseil municipal de la Ville de Desbiens a adopté le règlement suivant :

Règlement N° 385-18

Portant sur la gestion contractuelle de la Ville de Desbiens

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du règlement ci-haut mentionné à la réception de l'hôtel de ville pendant les heures d'ouverture au 925, rue Hébert, à Desbiens.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Donné à Desbiens, ce 19 décembre 2018.

Marie-Ève Roy, directrice générale

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par la présente donné qu'à sa séance ordinaire tenue le 3 décembre 2018, le conseil municipal de la Ville de Desbiens a adopté le règlement suivant :

Règlement N° 386-18

Remplaçant le règlement 336-12 et ses amendements en vigueur concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du règlement ci-haut mentionné à la réception de l'hôtel de ville pendant les heures d'ouverture au 925, rue Hébert, à Desbiens.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Donné à Desbiens, ce 19 décembre 2018.

Marie-Ève Roy, directrice générale



POUVOIR DES MUNICIPALITÉS DE PROJETER LA NEIGE SUR LES PROPRIÉTÉS PRIVÉES

En période hivernale, il n'est pas sans intérêt de rappeler que la *Loi sur les compétences municipales* prévoit expressément que « toute municipalité locale peut projeter la neige qui recouvre une voie publique sur les terrains privés contigus. » (article 69).

Au sens de cette loi, une voie publique « inclut toute route, chemin, rue, ruelle, place, pont, voie piétonnière ou cyclable, trottoir ou autre voie qui n'est pas du domaine privé, ainsi que tout ouvrage ou installation, y compris un fossé, utile à leur aménagement, fonctionnement ou gestion » (art. 66).



FERMETURE DES BUREAUX PÉRIODE DES FÊTES

Les bureaux de l'Hôtel de Ville seront fermés du vendredi 21 décembre 2018 (13h00) au lundi 14 janvier 2019 (9h00).

Conseil municipal

AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2019

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale, de la susdite municipalité, que lors de l'assemblée ordinaire du conseil de ville de Desbiens, tenue le lundi 3 décembre 2018, le conseil a adopté une résolution relativement au calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2019 qui se tiendront le premier lundi de chaque mois, à l'exception de celles de janvier, juillet, août et septembre et qui débiteront à 19h30, à savoir:

21 janvier	4 février	4 mars
1 ^{er} avril	6 mai	3 juin
8 juillet	19 août	9 septembre
7 octobre	4 novembre	2 décembre

Cet avis entrera en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Desbiens, ce 19 décembre 2018.

Marie-Ève Roy, directrice générale



Chers citoyens,

Après une année 2018 très active, c'est avec fierté que nous entamerons bientôt la période de réjouissances, de traditions et de retrouvailles.

À cette occasion, le conseil municipal et les employés de la Ville de Desbiens vous souhaitent un Noël et une nouvelle année empreints de santé, de bonheur et de prospérité.

Que la joie de Noël illumine vos journées et se perpétue au-delà de la nouvelle année.

Joyeux Noël et Bonne Année 2019!



POMPIERS DE DESBIENS DIPLÔMÉS

En novembre dernier, 6 pompiers de la caserne 26 de Desbiens ont reçu un ou plusieurs diplômes suite à des formations suivies.

Félicitations aux diplômés!



LES PILES SE RECYCLENT À NOTRE ÉCOLE!

Saviez que le programme Jean Pile existe depuis 2008 et que la RMR octroie 1\$ par kilogramme amassé?

C'est grâce à vos enfants qui participent au programme que plus de 2 500 000 piles ont été récupérées depuis le début du projet.

Il est également possible d'apporter vos piles à la réception de l'hôtel de ville, nous les redonnons à l'école Saint-Gérard de Desbiens.



DATES SÉANCES DE BINGO PÉRIODE DES FÊTES

En raison de la période des Fêtes, le comité organisateur tient à vous informer que les séances de Bingo des 25 décembre et 1^{er} janvier sont remis aux dimanches 23 et 30 décembre 2018, à la même heure.

VŒUX DE NOEL

Que la joie, l'amour et la paix soient bien présents à Noël, au Jour de l'an et tout au long de cette nouvelle année qui va bientôt débuter.

Joyeuses Fêtes!

Le conseil FADOQ :
Aline Côté, présidente
Andrée, Lisette, Sylvie,
Jacqueline, Rita et Bruno

Les Chevaliers de Colomb de Desbiens, conseil 10942, profitent du temps des fêtes pour vous souhaiter un « joyeux Noël » et une année 2019 remplie de santé, d'amour et de paix.

Merci à vous tous pour votre accueil lors de nos sollicitations : billets des œuvres, chocolat Jako, guignolée, brunch et souper bénéfice.

Votre générosité nous aide à recevoir d'une main et de donner à l'autre à ceux qui nous tendent la main.

« **Donnez au suivant** »

Régis Côté
Grand chevalier



RÉCOLTE DES CONSIGNES VIDES PAR LES CADETS

Le corps de cadets passera par les maisons pour ramasser les bouteilles le **dimanche 13 janvier 2019** à compter de 8h.

Vous pouvez également les apporter au Centre communautaire de Desbiens entre 8h et 14h.

Merci de votre encouragement!

Pour information : Mme Judith Lemay au 720-7502



SAPIN DU BON SENS

Comme à chaque année, en collaboration avec la MRC Lac-Saint-Jean Est, la municipalité participe à la récupération des arbres de Noël.

La collecte pour l'année 2019 se fera le samedi **12 janvier de 9h00 à 14h00 au nouveau garage municipal situé au 475, rue Hébert.** Vous devez déposer votre sapin le long de la clôture à l'endroit indiqué.

Encore une fois cette année, afin de faciliter la tâche de nos employés municipaux, nous vous demandons de bien vouloir retirer les clous, vis, broches et décorations avant de disposer de votre arbre. (Site sous surveillance vidéo).



CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2018 ÉCOLE SAINT-GÉRARD DE DESBIENS

CÔNES ET SACS DE BONBONS À VENDRE

L'Organisme de Participation des Parents (OPP) de l'école Saint-Gérard vous invite à participer à sa campagne de financement 2018.

Les sous amassés serviront à payer, en totalité ou en partie, le transport des élèves lors des activités et sorties scolaires. Ceci permettra de diminuer les coûts demandés aux parents des élèves.

Des cônes (150g) ainsi que des sacs (230g) sont à vendre auprès des élèves de l'école au coût de 3\$ (cône) et 5\$ (sac).

Nous vous encourageons également à apporter vos consignes vides au Marché M. Bolduc en mentionnant que c'est pour l'école.

Pour information ou cueillette à domicile (quantité minimale), veuillez contacter madame Tania Côté, présidente de l'OPP au 581-817-0057.